



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Nota : ce document ne constitue pas le procès-verbal détaillant les débats en séance qui sera délibéré lors du prochain Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, le 30 mars, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean STÖHR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 17

Nombre de Conseillers Municipaux absents représentés : 1

Nombre de Conseillers Municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs ALANORE André, BARTHÈS Pierre, BÉTAILLE Lucien, DEBATTISTA Arlette, FARROUX Rémi, JARRIGE Jean-François, LARTIGAUT Catherine, MAURIANGE Joël, MAURY Marie-Christine, MIRANDE Marie-Laure, MURAT Juliette, PRADEL Danielle, ROUGERIE Fabienne, ROY Henri, SENÉJOUX Jacques, STÖHR Jean, VENNAT François.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. GAERTNER Bernard pouvoir à Mme MAURY Marie-Christine

ABSENTS :

Mme BUREAU Laurence

M. Jean STÖHR, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Après appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. André ALANORE est nommé secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR	CONTENU DES DOSSIERS	VOTE
AFFAIRES GENERALES	Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2018	Unanimité (M. ROY ne participe pas au vote)
	Le conseil municipal déclare que le compte de gestion 2017 dressé, pour l'exercice 2017 du budget principal, par monsieur le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve : <ul style="list-style-type: none"> - Pour le budget principal de la commune - Pour le budget annexe CCAS - Pour le budget annexe lotissement 	Unanimité Unanimité Unanimité
AFFAIRES FINANCIERES	Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 (M. le Maire ne participe pas au vote) : <ul style="list-style-type: none"> - Pour le budget principal de la commune - Pour le budget annexe CCAS - Pour le budget annexe lotissement 	13 voix pour, 4 abstentions 17 voix pour 13 voix pour, 4 abstentions
	Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice du budget principal 2017 sur le budget 2018 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Virement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » d'un montant de 693 255,49 € 	Unanimité
	Le conseil municipal affecte le résultat de l'exercice du budget annexe CCAS 2017 sur le budget annexe CCAS 2018 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Virement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » d'un montant de 16 064,43 € 	Unanimité
AFFAIRES		



FINANCIERES

Le conseil municipal maintient les taux des impôts locaux 2018 comme suit :

Unanimité

	Taxe foncière : 8,10% Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,35% - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,89%	
	Après présentation des éléments de prévisions budgétaires 2018, le conseil municipal vote chapitre par chapitre, le budget principal 2018 de la commune équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 4 970 016,51 € de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Section de fonctionnement : 2 673 982,61 € - Section d'investissement : 2 296 033,90 € 	14 voix pour, 4 voix contre
	Après présentation des éléments de prévisions budgétaires 2018, le conseil municipal vote chapitre par chapitre, le budget annexe CCAS 2018 équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 16 134,43 € de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Section de fonctionnement : 16 134,43 € - Section d'investissement : 0 € 	Unanimité
	Après présentation des éléments de prévisions budgétaires 2018, le conseil municipal vote chapitre par chapitre, le budget annexe lotissement 2018 équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 360 157,00 € de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Section de fonctionnement : 180 079,00 € - Section d'investissement : 180 078,00 € 	14 voix pour, 4 voix contre
	Le conseil municipal approuve l'état de répartition des subventions communales pour un montant total de 33 870 Euros (chapitre 65 – nature 6574), tel que défini dans les tableaux de détail d'attribution aux associations annexé à la présente délibération. Le conseil municipal précise que des demandes pourront être réexaminées (notamment pour l'association du musée de la machine agricole) et des subventions complémentaires pourront être étudiées en cours d'exercice budgétaire.	Unanimité



<p>AFFAIRES FINANCIERES</p>	<p>Le conseil municipal approuve le versement de 5 575,00 € au compte de l'Ecole Intercommunale de Musique et de danse de Haute Corrèze au titre de la participation financière communale pour l'année scolaire 2017-2018</p> <p>Le conseil municipal fixe les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de télécommunications selon les montants plafonds revalorisés selon les prescriptions 2018 suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Prix unitaires plafonds 2018</th> <th>Patrimoine au 31/12/2016</th> <th>Estimation 2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Artère aérienne</td> <td>52,38 € / Km</td> <td>27,521 Km</td> <td>1 442 €</td> </tr> <tr> <td>Artère souterraine</td> <td>39,28 € / Km</td> <td>46,270 Km</td> <td>1 817 €</td> </tr> <tr> <td>Emprise</td> <td>26,19 € / m²</td> <td>5,30 m²</td> <td>139 €</td> </tr> </tbody> </table>		Prix unitaires plafonds 2018	Patrimoine au 31/12/2016	Estimation 2018	Artère aérienne	52,38 € / Km	27,521 Km	1 442 €	Artère souterraine	39,28 € / Km	46,270 Km	1 817 €	Emprise	26,19 € / m ²	5,30 m ²	139 €	<p>Unanimité (M. ALANORE ne participe pas au vote)</p> <p>Unanimité</p>
	Prix unitaires plafonds 2018	Patrimoine au 31/12/2016	Estimation 2018															
Artère aérienne	52,38 € / Km	27,521 Km	1 442 €															
Artère souterraine	39,28 € / Km	46,270 Km	1 817 €															
Emprise	26,19 € / m ²	5,30 m ²	139 €															
<p>EDUCATION ET VIE ASSOCIATIVE</p>	<p>Le conseil municipal confirme l'approbation du projet d'installation de 2 vidéoprojecteurs interactifs à l'école élémentaire et adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération modifié comme suit :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Coût total de l'opération (Hors taxes)</td> <td>6 251,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aide financière de l'Etat de 50 % plafonnée (Ecoles Numériques)</td> <td>3 125,50 €</td> </tr> <tr> <td>Aide financière du conseil départemental de Corrèze de 30% plafonnée</td> <td>1 875,30 €</td> </tr> <tr> <td>Dépense restant à la charge de la commune (Hors taxes)</td> <td>1 250,20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager les procédures administratives et financières y afférent.</p>	Coût total de l'opération (Hors taxes)	6 251,00 €	Aide financière de l'Etat de 50 % plafonnée (Ecoles Numériques)	3 125,50 €	Aide financière du conseil départemental de Corrèze de 30% plafonnée	1 875,30 €	Dépense restant à la charge de la commune (Hors taxes)	1 250,20 €	<p>Unanimité</p>								
Coût total de l'opération (Hors taxes)	6 251,00 €																	
Aide financière de l'Etat de 50 % plafonnée (Ecoles Numériques)	3 125,50 €																	
Aide financière du conseil départemental de Corrèze de 30% plafonnée	1 875,30 €																	
Dépense restant à la charge de la commune (Hors taxes)	1 250,20 €																	



<p>TRAVAUX</p>	<p>Le conseil municipal confirme l'approbation du projet réhabilitation du parcours de santé du Puy Chaffaud et adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération modifié comme suit :</p> <p>Coût total hors taxes de l'opération (études comprises) 20 000,00 € Aide financière de l'Etat à hauteur de 30% (DETR 2018) 6 000,00 € Dépense hors taxes restant à la charge de la commune 14 000,00 €</p> <p>Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager les procédures administratives et financières y afférent.</p>	<p>Unanimité</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>4 points divers sont évoqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de rénovation de la salle omnisports : M. ROY souhaite que le groupe minoritaire et les associations soient associés. M. le Maire indique que des réunions sont prévues quand le dossier sera techniquement plus avancé. - M. ROY interroge sur l'humidité constatée dans le local du foyer. M. le Maire précise que ce dossier est complexe techniquement et fait actuellement l'objet d'une prise en charge par les services municipaux. - Pontons nautiques : M. le Maire est interrogé sur la demande de rénovation transmise par le club motonautique. M. le Maire indique que la demande est étudiée mais que le coût du projet est élevé. - Programmation des travaux de voirie : Mme Maury questionne sur les travaux prévus pour la voirie. M. le Maire précise qu'une approche pluriannuelle est engagée et que le syndicat de La Diège a été sollicité pour un accompagnement technique. Les travaux de voirie 2017 non terminés seront réalisés prochainement. Des travaux d'urgence seront réalisés. 	

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, Monsieur le Maire lève la séance à 23H30

Le secrétaire de séance,

André ALAÏORE 

Le Maire,

Jean STOMBERG 